

|               |
|---------------|
| DEPARTEMENT   |
| VOSGES        |
| CANTON        |
| LE VAL-d'AJOL |
| COMMUNE       |
| LE VAL-d'AJOL |

**ARRETE n°225 / 2026**

**OBJET :**

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION A L'OCCASION  
DE TRAVAUX**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de reprises ponctuelles sur le programme voirie 2025 Haut du Seux (VC1.3) et Route des Aubeux (VC18),

**ARRETE:**

**ARTICLE 1°** - A compter du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 02 octobre 2026, la circulation de tous véhicules sera réduite ponctuellement (à partir de 7h30/8h00) :

- Haut du Seux (VC1.3) de l'intersection avec la VC155 jusqu'à l'accès du N° 22 Le Motiron.
- Route des Aubeux (VC18) de l'intersection avec la VC153 jusqu'au N° 38 Faymont.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

**ARTICLE 2°** - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, surveillée et entretenue par l'entreprise S.T.P.I. en charge des travaux.

**ARTICLE 3°** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

**ARTICLE 4°** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

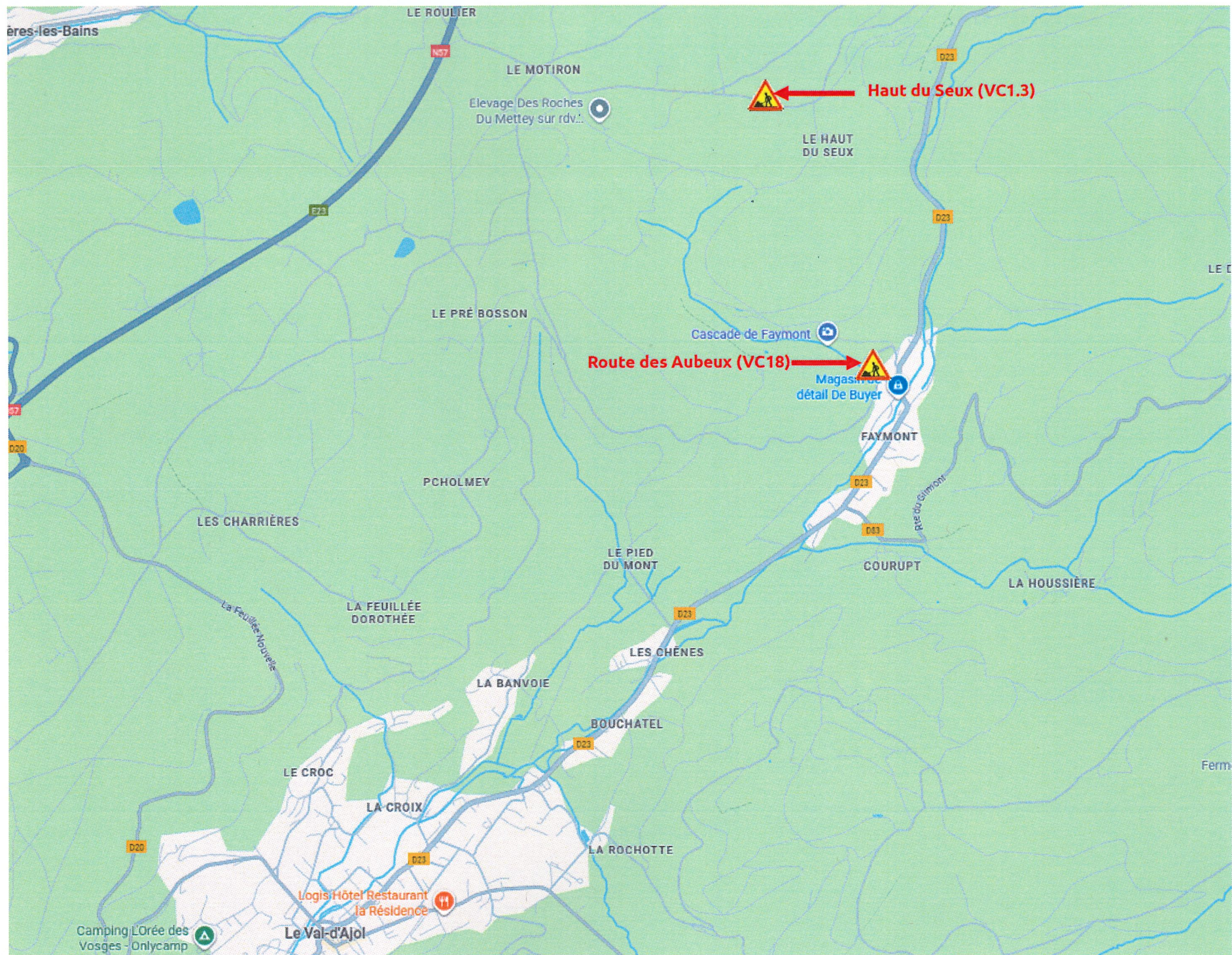


LE VAL-d'AJOL, le

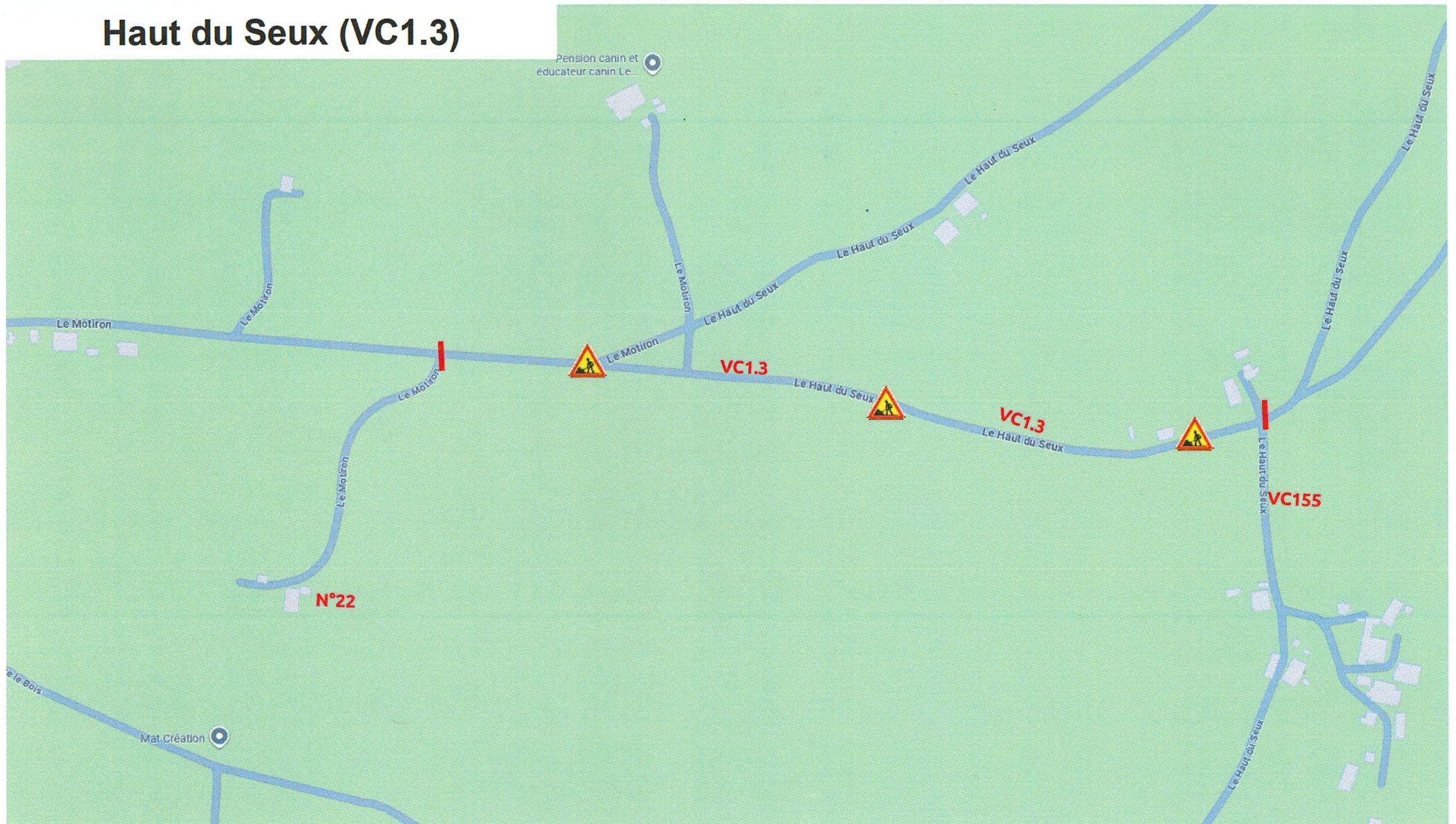
14/09/2026

Le Maire,

Thomas VINCENT



# Haut du Seux (VC1.3)



## Route des Aubeux (VC18)

